



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Palestine

Question écrite n° 7593

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la position de la France face au leader de l'OLP, M Yasser Arafat. En effet, au moment même où la scène internationale semble oublier la réalité terroriste de cette organisation et de son cortège de meurtres et d'assassinats, la France et son gouvernement viennent d'avoir une position d'une rare ambiguïté, en demandant à l'administration américaine d'accorder un visa au leader palestinien. Notre pays, victime de nombreuses reprises des actes terroristes de cette organisation, se devrait d'adopter une attitude plus prudente et moins ouvertement favorable à cette personne qui a fixé comme objectif avoué, dans la Charte de l'OLP, la destruction de l'Etat d'Israël. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer précisément le contenu de la politique française face à ce dossier.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la France n'a cessé, depuis de longues années, de plaider pour une solution du conflit du Proche-Orient fondée sur l'acceptation mutuelle et sur l'ouverture d'un dialogue entre les parties. A cet égard, le Gouvernement français a pris acte avec satisfaction des décisions du Conseil national palestinien réuni à Alger le 15 novembre 1988 ; il est clair, en effet, que l'acceptation formelle par l'OLP des résolutions 242 et 338 du conseil de sécurité a fait disparaître l'un des plus graves obstacles à cette reconnaissance mutuelle et a ainsi ouvert des perspectives nouvelles sur la voie d'un règlement négocié. La France a jugé que cette évolution méritait d'être encouragée ; elle a, par conséquent, demandé aux Etats-Unis de reconsidérer leur position après le refus opposé à la demande de visa de Yasser Arafat. Le gouvernement français a en effet estimé qu'il était souhaitable que le dirigeant palestinien put confirmer et expliciter les positions de son mouvement ; il était en outre normal, conformément aux accords de siège entre l'Organisation des Nations-unies et les Etats-Unis, que Yasser Arafat put se rendre à New York, comme il l'avait d'ailleurs déjà fait par le passé. Depuis lors, la France a constaté que les Etats-Unis ont finalement décidé d'ouvrir un dialogue officiel avec l'OLP en considérant que le président du comité exécutif de l'OLP, avait satisfait aux trois conditions posées dès 1975 pour l'ouverture de ce dialogue : acceptation claire de la résolution 242, acceptation du droit à l'existence d'Israël et renonciation au terrorisme. Le gouvernement français a salué la décision des Etats-Unis qui représente, de toute évidence, une étape importante dans la recherche d'un règlement de paix au Proche-Orient, assurant la sécurité pour tous les Etats, et notamment Israël, et la justice pour les peuples.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7593

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3787